



# Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



MAI 2016

N° 79

## Édito

Et voilà le printemps ! Si la végétation a de l'avance, la température ne monte pas beaucoup, sans compter, pour l'instant, la pluie. Et pourtant, c'est la grande saison des manifestations en tous genres.

Dans ce numéro du Plume Tambour, elles foisonnent et si certaines sont déjà passées, beaucoup d'autres sont à venir, vous allez les découvrir ou vous les remettre en mémoire. Qu'elles soient simplement festives, sportives ou culturelles, elles ont toutes un moteur commun dans nos petites communes : le bénévolat. Il nous permet d'organiser avec de petits moyens, des événements autrement inaccessibles.

Une bien curieuse personne le bénévole ! Il a

enfin du temps pour lui, et... il le donne au bien commun. J'ai bien écrit : il le donne et non pas il le monnaie. Dans le monde actuel, il faut le souligner.

La municipalité également organisatrice et friande de bénévoles, joue aussi ce rôle en mettant à disposition ses installations. C'est l'un des aspects du service public de plus en plus difficile à maintenir par ce temps de frimas budgétaires.

C'est l'entente et le respect mutuel entre ces deux pôles, aux intérêts parfois contradictoires, qui permettront de continuer d'avoir de beaux printemps.

*Yves Lechevallier*

### Sommaire

Edito	Page 1	Notre cadre de vie	Page 14
Conseil Municipal du 17 mars	Page 2	Demain	Page 17
Conseil Municipal du 18 avril	Page 7	Hier	Page 24
Le mot des Commissions	Page 12	Infos utiles	Page 27
Vie du village	Page 12	Nos joies, nos peines	Page 28
Vie des associations	Page 13	Agenda	Page 28

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

**Présents :** Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, adjoints, Philippe Beaudoin, Emmanuel Houdant, David Viratel, Cédric Thibaut, Ludovic Jeannotin, et Régine Rey, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Jérôme Champion (donne pouvoir à Gérard Moret), Anne-Marie Thibaut (donne pouvoir à Cédric Thibaut), Michel Coterot (donne pouvoir à Richard Antoine), Gilles Cabardos (donne pouvoir à Emmanuel Houdant), Joanny Poulain (donne pouvoir à Yves Lechevallier).

**Secrétaire :** Philippe Beaudoin

### APPROBATION

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2016 :

Gérard Moret relate le fait de ne pas avoir eu la parole en fin de séance du 17 février 2016 et vote contre l'adoption de ce compte rendu.

Le compte rendu est adopté à la majorité avec 1 abstention et 2 voix contre.

### DÉLIBÉRATIONS

#### COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Monsieur le Trésorier de Fontainebleau-Avon.

#### COMPTE DE GESTION 2015 EAU

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Monsieur le Trésorier de Fontainebleau-Avon

#### COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015 établi par Monsieur le Trésorier de Fontainebleau-Avon

#### Vote du compte administratif du service commune

#### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015

- section de fonctionnement :
  - Dépenses : 440 635.49€
  - Recettes : 577 907.71€
  - Excédent reporté : 151 393.45€
  - Excédent de clôture : 288 665.67€
  
- section d'investissement :
  - Déficit reporté : 7 262.07€
  - Dépenses : 161 707.17€
  - Recettes : 67 066.32€
  - Déficit de clôture : 101 902.92€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Gérard Moret approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

#### Vote du compte administratif du service assainissement

#### COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015

- section de fonctionnement :
  - Dépenses : 20 391.38€
  - Recettes : 15 804.41€
  - Excédent reporté : 198 299.14€
  - Excédent de clôture : 193 712.17€
  
- section d'investissement :
  - Dépenses : 0€
  - Recettes : 4 391.88€
  - Excédent reporté : 35 303.76€
  - Excédent de clôture : 39 695.64€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Gérard Moret approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

**Vote du compte administratif eau**

**COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2015**

- section de fonctionnement :
  - Dépenses : 21 766.44€
  - Recettes : 22 809.88€
  - Excédent reporté : 19 301.89
  - Excédent de clôture : 20 345.33€
  
- section d'investissement :
  - Dépenses : 10 737.00€
  - Recettes : 17 061.56€
  - Excédent reporté : 19 537.08€
  - Excédent de clôture : 25 861.64€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Gérard Moret approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

**Affectation de résultat commune**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2015, constatant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement de **288 665.67€**, un déficit d'investissement de **101 902.92€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :  
 En fonctionnement recette compte 002 : **186 762.75€**  
 En investissement recette compte 1068 : **101 902.92€**  
 En investissement en dépense compte 001 : **101 902.92€**

**Affectation de résultat assainissement**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2015, constatant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement de **193 712.17€** et un excédent d'investissement de **39 695.64€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :  
 En fonctionnement recette compte 002 : **193 712.17€**  
 En investissement recette compte 001 : **39 695.64€**

**Affectation de résultat eau**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2015, constatant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement de **20 345.33€** et un excédent d'investissement de **25 861.64€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :  
 En fonctionnement recette 002 : **20 345.33€**  
 En investissement recette compte 001 : **25 861.64€**

**Vote des 4 taxes 2016**

M. Ludovic Jeannotin propose de reconduire le taux des 4 taxes de 2015 à 2016 qui se composent comme suit :  
 pour la taxe d'habitation, d'un taux d'imposition de 16,96 %  
 pour la taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 15,72 %  
 pour la taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 45,69 %  
 pour la CFE, d'un taux d'imposition de 19,35 %  
 La proposition est votée à l'unanimité.

**BUDGETS PRIMITIFS 2016**

**Budget primitif commune 2016**

**Section de fonctionnement**

Compte	Désignation	Réalise	
		2011	Budget 2016
022	Dépenses imprévues		14 667,89 €
023	Virement à section d'investissement		192 612.43 €
60611	Eau et assainissement		2 800,00 €
60612	Energie - Electricité		18 500,00 €
60622	Carburants		6 000,00 €
60624	Produits de traitement		200,00 €
60631	Fournitures d'entretien		1 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement		4 000,00 €
60633	Fournitures de voirie		7 000,00 €
60636	Vêtements de travail		1 000,00 €

6064	Fournitures administratives	2 500,00 €
6065	Livres, disques, cassettes	200,00 €
6068	Autres matières et fournitures.	500,00 €
611	Contrats de prestations de services avec des e	10 000,00 €
6135	Locations mobilières	1 000,00 €
61522	Bâtiments	6 000,00 €
61523	Voies et réseaux	3 000,00 €
61524	Bois et forêts	3 000,00 €
61551	Matériel roulant	4 000,00 €
6156	Maintenance	9 000,00 €
616	Primes d'assurances	6 500,00 €
6182	Documentation générale et technique	750,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	100,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	750,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00 €
6231	Annonces et insertions	1 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	7 500,00 €
6238	Relations publ. divers	350,00 €
6251	Voyages et déplacements	300,00 €
6256	Missions	250,00 €
6257	Réceptions	1 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 800,00 €
6281	Concours divers (cotisations...	300,00 €
63512	Taxes foncières	2 500,00 €
63513	Autres impôts locaux	500,00 €
6354	Droits d'enregistrement	50,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres	2 800,00 €
6411	Personnel titulaire	110 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	5 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	18 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	31 500,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 000,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	800,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 €
651	Redevances pour concessions	100,00 €
6531	Indemnités	30 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 200,00 €
6535	Formation	1 000,00 €
6553	Service d'incendie	11 000,00 €
6554	Contributions aux organismes de regroupement	162 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	1 500,00 €
657362	C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	7 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	5 500,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	50,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 088,11 €
6811	Dot. aux amort. et prov. / immo.	3 534,32 €
73923	Reversement sur FNGIR	142 017,00 €
73925	Fonds de péréquation	30 000,00 €
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>893 869.75 €</b>
002	Excédent de fonctionnement	186 762.75 €
6419	Remboursement sur rémunération de personnel	11 250,00 €
70311	Concession dans les cimetières	500,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	1 510,00 €

70388	Autres redevances et recettes Redevances et droits des services à caractère	460,00 €
7062	culturel	1 000,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	1 500,00 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	492 517,00 €
73112	CVAE	10 000,00 €
73114	IFER	4 500,00 €
7353	Redevance des mines	1 000,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	25 000,00 €
7411	Dotations forfaitaire	62 000,00 €
74121	Dotations de solidarité rurale 1ère fraction	12 000,00 €
742	Dotations aux élus locaux	2 800,00 €
74718	Autres	1 000,00 €
7478	Autres organismes	3 720,00 €
7488	Autres attributions et participations	200,00 €
752	Revenus des immeubles	35 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	150,00 €
7718	Autres pdts except sur opérations de gestion	41 000,00 €
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>893 869.75 €</b>

**Section d'investissement**

001	Report du déficit de 2015	101 902,92
1641	Emprunts	16 184,20
165	Dépôts et cautionnements	1 500,00
2031	Frais d'études	27 000,00
2111	Terrains nus	5 000,00
2128	Autres agencements et am. de terrains	1 000,00
2135	Inst. Générales, agencements...	50 000,00
2151	Réseaux de voirie	140 000,00
2152	Installations de voirie	1 000,00
2153	Réseaux divers	2 000,00
21571	Matériel roulant - Voirie	10 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	11 000,00
2158	Autres install., matériel et out. tech.	2 000,00
2182	Matériel de transport	1 000,00
2183	Matériel informatique	1 000,00
2184	Mobilier	818,55
	<b>Total des dépenses en euros</b>	<b>371 405,67</b>

1068	Report du déficit de 2015	101 902,92
021	Virement de la section de fonctionnement	192 612,43
10222	FCTVA	22 000,00
10226	Taxe d'aménagement	4 856,00
1328	Autres subventions	45 000,00
165	Dépôts et cautionnements	1 500,00
2804	Amortissements / subv. d'équip./ enfouissement	3 534,32
	<b>Total des recettes en euros</b>	<b>371 405,67</b>

Les membres votent, à l'unanimité, le budget primitif 2016.

**Budget primitif eau 2016**

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Amortissements (6811)	17135,56	Excédent 2015 Fonct. (002)	20345,33
Dépenses imprévues (022)	1118,24	Subvention d'exploitation (74)	22000,00

Entretien (61528)	6000.00	QP de subv. / investiss. (777)	1592.00
Vir. à la section Investiss. (023)	17000.00		
Intérêts / emprunt (6611)	2683,53		
<b>Total en euros</b>	<b>43937,33</b>	<b>Total en euros</b>	<b>43937,33</b>

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Frais d'études (2031)	32280.00	Excédent 2015 Inves. (001)	25861,64
Autres travaux - Provision (2158)	57000.00	Amortissements (2815)	17135,56
Emprunt Agence de l'eau (164100)	7285.00	Vir. à la section Investiss. (021)	17000.00
Emprunt CDC (164110)	6011,22	FCTVA (2762)	24935,98
Dépenses imprévues (020)	2284,96	Autres subventions (131)	21520.00
QP de subv. / investiss. (1391)	1592.00		
<b>Total en euros</b>	<b>106453,18</b>	<b>Total euros</b>	<b>106453,18</b>

Les membres votent, à l'unanimité, le budget primitif 2016.

### Budget primitif assainissement 2016

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Amortissements (68112)	4391,88	Excédent 2015 Fonct (002)	193712,17
Divers - SATESE (618)	350.00	Subv d'exploitation (SAUR) (74)	18000.00
Vir. à la section Investiss. (023)	179500.00		
Entretien (eaux pluviales) (615)	17000.00		
Contrats de prest. (611)	10000.00		
Dépenses imprévues (022)	470,29		
<b>Total en euros</b>	<b>211712,17</b>	<b>Total en euros</b>	<b>211712,17</b>

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Immobilisations corporelles (2158) (dont dalle béton + bennes + clôture)	223500.00	Excédent 2015 Inves. (001)	39695,64
Dépenses imprévues (020)	87,52	Amortissements Constr. (2813)	114,39
		Amortissements Mat. (28158)	4277,49
		Vir. à la section Investiss. (021)	179500.00
<b>Total en euros</b>	<b>223587,52</b>	<b>Total en euros</b>	<b>223587,52</b>

Les membres votent, à l'unanimité, le budget primitif 2016.

### INFORMATIONS

Monsieur le Maire propose un tour de table et commence par Gérard Moret.

Celui-ci rappelle au Conseil que la compétence des communes en matière d'urbanisme doit remonter à l'intercommunalité en Mars 2017. Il est possible

d'essayer de s'y opposer si le Conseil souhaite que cette compétence reste à la commune.

Le Conseil manifeste ce souhait et Monsieur le Maire fera donc part de ce désir à la Présidente du « Pays de Nemours ». En effet, si les délais administratifs ne changent pas, 3 mois minimum avant Mars 2017 le Conseil intercommunautaire doit statuer sur ce

transfert de compétence. Pour l'éviter, il faut qu'au moins 25% des communes membres, représentant au moins 20% de la population, votent contre ce transfert. Le rattachement de Villiers-sous-Grez à l'intercommunalité des Pays de Nemours sera, si confirmé, officiel au 1/01/2017 par arrêté préfectoral. Le Conseil de l'intercommunalité du Pays de Nemours aura donc vraisemblablement statué sur ce transfert de compétence avant notre rattachement officiel. Monsieur le Maire en profite pour signaler qu'il peut encore y avoir des recours contre les amendements modificatifs apportés aux différents rattachements des communes d'intercos dissoutes, auprès des intercos hôtes. Si le préfet arrête son acte préparatoire au 31

Mars, les arrêtés le mettant en pratique seront pris jusqu'au 15 juin, dernier délai. Les recours pourront être déposés de cette date au 31 Décembre 2016.

**TOUR DES COMMISSIONS ET VIE DU VILLAGE**

**QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 18/04.



**COMPTE RNDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016**

**Présents :** Yves Lechevallier, maire – Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, adjoints – Philippe Beaudoin, Jérôme Champion, Michel Coterot, Ludovic Jeannotin, Cédric Thibaut, conseillers.

**Absents :** Anne-Marie Thibaut (pouvoir à Cédric Thibaut), Régine Rey (pouvoir à Gérard Moret), Emmanuel Houdant (donne pouvoir à Richard Antoine), Gilles Cabardos, Joanny Poulain, David Viratel.

**Secrétaire :** Jérôme Champion

**APPROBATION :**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 17 Mars 2016.

Sur proposition de Richard Antoine, le Conseil vote, par poste, les subventions suivantes aux associations qui ont fait une demande. A noter que Richard Antoine au moment du vote de la subvention du Coq Chantant sort de la salle et ne participe pas au vote.

**DELIBERATIONS :**

**Subventions :**

Nom de l'association	montant	vote
Amicale villaronne	500	A l'unanimité
Bibliothèque	900	11 pour 1 abstention
AJP	50	A l'unanimité
Collège Blanche de Castille	75	A l'unanimité
FNACA	100	A l'unanimité
Club amitié et loisirs des aînés	100	A l'unanimité
Amicale des anciens de l'école de VSG	25	A l'unanimité

USNSP sport adapté	50	A l'unanimité
Club des sages	150	A l'unanimité
CSBM	150	A l'unanimité
Bourron-Marlotte Coopérative école maternelle	250	A l'unanimité
A vivre	250	A l'unanimité
Sauvebois	200	A l'unanimité
Coq chantant	250	10 pour
Tennis club de Villiers	300	10 pour 2 abstentions
ADAR	80	A l'unanimité
Coopérative école Recloses	350	A l'unanimité

En prévision des fêtes de fin d'année, il faut retenir maintenant les spectacles qui les animeront. Avant le Conseil, les conseillers ont reçu des documents avec des liens internet pour se rendre compte des propositions.

#### Animation repas des aînés :

Le CCAS prend en charge le repas des anciens, mais l'animation est réglée sur le budget communal.

Monsieur le Maire propose la prise en charge de l'animation par « les spectacles Claude et Mélanie LESMIER » pour un prix tout compris de 600 euros.

Dans une première partie, reprise par deux chanteurs des standards des années 60 à 80, suivie d'une animation musicale et dansante.

Le Conseil approuve par 11 voix pour et une abstention

#### Noël des enfants :

Pour le Noël des enfants, Monsieur le Maire propose de retenir un spectacle de Magimuzic : « Il n'y a pas que le Père Noël qui existe ». A noter que les tarifs des spectacles sont en hausse et que celui-ci proposé à 1.200 euros au départ a été négocié à 1.000 euros tout compris.

C'est un spectacle qui mêle magie, musique, chanson et ventriloquie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### Convention ProQuartet :

Au Conseil du 16 juillet 2015, Monsieur le Maire avait eu l'autorisation de reconduire le partenariat avec l'association ProQuartet pour s'inscrire dans la programmation des concerts. Le concert du Quartet ARISTOS (Pays-Bas) aura lieu le 18 Juin 2016 dans l'église, à 19 heures.

Il faut maintenant finaliser par la signature d'une convention avec ProQuartet. Cette convention prévoit une répartition de la recette, 30% revenant à la commune. Cette somme viendra en déduction des frais

de participation à la production du concert, convenus pour la somme de 695,23€ TTC. ProQuartet facturera à la commune la participation finale ainsi calculée.

Le Conseil approuve cette convention à l'unanimité.

#### Contrat de maintenance éclairage public avec le SDESM (Syndicat Des Energies de Seine et Marne).

La commune de Villiers-sous-Grez adhère au SDESM. Ce dernier propose d'adhérer au marché de maintenance 2016 à 2020.

Monsieur le Maire expose les avantages de ce forfait annuel qui sont énumérés dans le texte du contrat proposé :

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

**Vu** l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

**Considérant** que la commune de Villiers sous Grez est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

**Considérant** que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

Le Conseil Municipal :

• **DECIDE** d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016 à 2020).

Le forfait annuel des prestations de maintenance préventive et corrective pris en charge par le SDESM comprend :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel.
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- Un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) destiné à gérer les installations d'éclairage public, qui permettra aux communes de connaître leur patrimoine et gérer les demandes et le suivi des interventions.

Les communes prendront en charge les prestations suivantes :

- Les recherches de défauts.
- Le mobilier non pris en charge par le SDESM (mâts, lanternes, armoires)
- Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses qui nécessitera le remplacement complet de la lanterne.
- Les accidents et incidents non prévisibles (vandalisme, météo..).
- Les travaux de rénovation et de mise en conformité.
- Les travaux de création et d'extension.
- Le traitement des déclarations de travaux (DT DICT).

- **AUTORISE** le SDESM à consulter les entreprises pour le compte et le bénéfice des communes au travers de ce nouveau marché et à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune.
  - **DIT** que la compétence éclairage public reste communale.
- Ce contrat de maintenance est adopté à l'unanimité.

**Transfert de compétence de distribution publique de gaz au SDESM :**

Monsieur le Maire expose que le SDESM, suite à la prise d'une délibération, nous fera gratuitement profiter d'une expertise du concessionnaire de Gaz (GRDF). En plus, on aura la possibilité de faire expertiser gratuitement les installations de chauffage des bâtiments communaux. Monsieur le Maire demande un accord de principe à communiquer au SDESM.

Cette décision est votée à l'unanimité.

**Vente de bois communal :**

Richard Antoine signale qu'il y a une cinquantaine de stères de bois en bout de 1 mètre. Il propose de les vendre aux conditions suivantes :

35 euros le stère. Quantité limitée par acheteur à 5 stères et, ou, répartition entre les acheteurs déclarés.

Une discussion s'ensuit sur le prix du stère, la quantité limite et l'inscription. La délibération suivante est ensuite proposée :

Le Conseil après avoir entendu Richard Antoine qui porte à sa connaissance qu'une quantité de bois coupé en bouts de un mètre, de l'ordre de cinquante stères, peut être vendue aux administrés :

- Fixe le prix du stère à 35 euros, à enlever sur place par ses propres moyens.
- Limite la quantité à deux stères maximum par acheteur.
- Limite la vente aux Villarons.
- Fixe comme unique mode de règlement le chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.
- Demande la parution d'une publicité dans le Plume Tambour
- Invite les Villarons intéressés à se faire connaître en Mairie (01.64.24.21.03) d'ici au 15 Juin dernier délai.

Cette délibération est adoptée par 6 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

**INFORMATIONS :**

**RPI :**

Pour des raisons budgétaires, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) cesseront au profit d'animations dans le cadre de la garderie. Pour la prochaine rentrée, la garderie sera gratuite.

**Urbanisme :**

Gérard Moret avait demandé de se renseigner au niveau de la communauté de commune du Pays de Nemours, sur le transfert de compétence qui concerne l'urbanisme.

Monsieur le Maire a demandé des précisions à ce sujet. Le Pays de Nemours a cette compétence et veut aboutir à un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Toutes les communes déjà adhérentes à l'interco, soit ont déjà un PLU, soit sont en train de le finaliser. La Présidente de l'interco a assuré que le caractère spécifique de chaque PLU serait respecté dans le cadre du PLUI.

#### **LINKY :**

Profitant de sa rencontre avec le SDESM, le Maire a évoqué le débat autour de l'installation des compteurs LINKY. Le SDESM est favorable à cette installation mais critique la communication d'ERDF. Il admet que l'on puisse refuser cette installation. Conscient de la situation peu confortable des maires, il est possible qu'il organise un débat entre ERDF et les maires des communes adhérentes.

#### **TOUR DES COMMISSIONS :**

Le maire, Yves Lechevallier, lance le tour de table en s'adressant au 1<sup>er</sup> adjoint Gérard Moret qui rappelle que le maire l'a dessaisi de toutes ses commissions en mars dernier, et répond que dans ces circonstances il n'a plus grand-chose à dire dans le cadre des commissions et cède la parole au suivant.

#### **CODEF (correspondant défense)**

Philippe Beaudoin, notre correspondant défense, a assisté à une réunion dirigée par le lieutenant-colonel Garban. Une réunion de qualité. Il a été demandé à tous les correspondants d'informer les jeunes sur les carrières militaires avec un engagement volontaire. La crainte pour notre sécurité est bien plus celle du terrorisme que celle d'un « conflit classique ».

#### **Olympiades de l'ESF (Entente Sportive de la Forêt):**

Michel Coterot informe le Conseil que l'ESF remplace ses traditionnels jeux forestiers par des « Olympiades ». Elles se dérouleront à Tousson. Plus simple à mettre en œuvre, Michel Coterot précise qu'il est à l'origine de cette idée et qu'elles ont pour but d'alimenter les finances de l'ESF et d'attirer les jeunes vers le sport.

#### **Culture-Animation/Jeunesse et Sport**

Richard Antoine rappelle que Samedi prochain ouvre l'exposition « Les couleurs ont une histoire ». Le Maire confirme que le montage commence jeudi.

#### **Embellissement :**

Richard Antoine a demandé les conditions d'inscription du village au concours des villages fleuris. Si le cahier

des charges convient, avec la participation demandée de tous les Villarons, Villiers-sous-Grez participera.

#### **Sécurité routière :**

Philippe Beaudoin fait le point sur le dossier qui servira de base à la finalisation avec l'Agence Routière du plan de circulation visant à réduire la vitesse de circulation à 30 kmh dans tout le village.

Gérard Moret, à propos de sécurité routière, signale que le miroir qui vient d'être posé rue de l'Eglise, à la sortie du passage de la Grand'Cour, voie publique communale, est d'une inefficacité dangereuse, les véhicules arrivant n'étant vu qu'une fois ceux-ci déjà quasiment devant l'intersection.

Après quelques réactions amusés de certains membres du conseil contre les remarques de Gérard Moret), Philippe Beaudoin lui rappelle qu'il l'a invité deux fois pour participer à la pose d'installation. Il l'invite une troisième fois pour faire le point et va de toute manière se pencher sur ce problème.

#### **VIE DU VILLAGE**

Philippe Beaudoin a signalé un problème d'infiltration d'eau dans la cave d'un administré dans la rue de la Croix Lambert.

#### **Produits phytosanitaires**

Monsieur Bressan qui habite rue Creuse a fait part au conseil qu'au niveau de la protection de la santé, l'utilisation d'insecticides lui paraissait être un problème plus important que celui des compteurs Linky.

Monsieur le Maire lui a fait une réponse détaillée car cette préoccupation est réelle et notre commune se manifeste aussi sur ce front (Charte Territoires à Energie Positive pour la Croissance verte – remontée du problème via l'Agence et la police de l'Eau).

Jérôme Champion affirme que les agriculteurs sont sensibles à ce problème. Les produits utilisés sont de moins en moins nocifs et sont utilisés à des taux de dilution plus importants. Il signale que pour l'instant, si on supprimait ces produits, l'agriculture ne pourrait pas fournir de quoi nourrir tout le monde.

#### **Entretien chemins :**

Jérôme Champion informe le conseil qu'il est prêt avec l'aide de Didier Viratel et des employés communaux, à rénover et boucher les trous du chemin des trois pierres, du passage Bachet et du chemin de Fontainebleau.

Une date est à l'étude et l'achat de 200 tonnes de grave de béton est envisagé.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Calendrier des matchs de foot de l'ESF :**

Philippe Beaudoin interpelle Michel Coterot en tant que Président de la section foot de l'ESF, au sujet de la communication par l'ESF du calendrier des matchs qui ont lieu sur le stade. L'an dernier, son absence a été la cause de dysfonctionnement dans la gestion des agents de voirie et ça ne doit pas recommencer cette année, comme pour le premier match de la saison. Ce serait un manque de respect vis-à-vis du personnel communal. Michel Coterot n'accepte pas la dernière remarque et sort du Conseil en annonçant qu'il va présenter sa démission.

**Amicale Villaronne :**

Philippe Beaudoin demande ce qui s'est passé avec l'Amicale Villaronne au foyer samedi dernier après le loto du vendredi précédent. Anne-Marie Thibaut n'étant pas présente car elle travaille de nuit, le Maire répond.

Après le loto, le foyer n'a pas été correctement nettoyé, en particulier au niveau des sanitaires. Anne-Marie a dû s'excuser auprès des locataires du foyer en faisant l'état des lieux, et faire un ménage rapide. Le Maire a téléphoné à ce sujet au Président de l'Amicale et s'il faut s'en donner les moyens, on envisagera un état des lieux pour chaque manifestation de cette association. Le mieux étant que ça ne se reproduise pas.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance qui demande :

**Rue Gabriel Bachet**

à Gérard Moret où en est le dossier de la réhabilitation du bien communal, rue Gabriel Bachet.

Celui-ci répond qu'hélas il n'y a rien de nouveau depuis la réunion publique du 11 mars 2016. Le dernier dossier de demande de subvention a été remis dans les délais auprès de la Préfecture dans le cadre des « Fonds de soutien à l'investissement public local » fin février 2016 et nous restons à ce jour en attente des décisions des commissions administratives pour avancer.

**Site internet :**

Il est demandé si les comptes rendus des conseils continueront à être sur le site de Villiers ? La réponse est oui, à vérifier, si une mise à jour s'impose.

**Tableau d'affichage :**

Une personne de l'assistance fait remarquer que les convocations du Conseil ne sont pas placées dans le tableau d'affichage de la rue de la Croix Lambert.

Monsieur le Maire en prend note et fait remarquer que l'obligation légale porte sur le tableau d'affichage de la Mairie. Pour l'instant, on a en plus celui de la boulangerie pour le village (*celui de Busseau est régulièrement alimenté aussi*).

**Vente de bois :**

Pourquoi le bois communal ne serait-il pas distribué aux anciens ? Réponse, on leur a déjà demandé et les réponses sont très largement négatives.

**Subvention :**

Plusieurs personnes de l'assistance interrogent le Conseil sur le mode d'attribution des subventions et en particulier la raison pour laquelle rien n'est attribué à Paris sous Grez. Il est répondu que les propositions concernant les montants des subventions ont été préparées par une réunion des Conseillers.

Pour Paris sous Grez, on a estimé que cette association bénéficiait largement de l'utilisation de la salle des mariages et qu'en équivalent subvention la somme était très importante.

Une personne de l'assistance s'étonne qu'une association de Bourron-Marlotte utilise la salle de danse et bénéficie d'une subvention financière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée vers 22 heures 45.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de son approbation par le prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 17 Mai.



## RECTIFICATIF SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En complément du CR du conseil municipal du 18 avril 2016, Gérard Moret souhaite que soit précisé la totalité de l'échange lors du conseil concernant la sécurité routière et principalement la partie sur le miroir du passage de la Grand'Cour.

En réponse aux invitations pour participer à la pose, Gérard Moret a indiqué lors du Conseil municipal, que le problème ne venait pas de l'installation du miroir dans un premier temps mais du choix du matériel acheté.

Il précise que celui posé est inapproprié à l'usage attendu,

n'étant pas un modèle de miroir routier de sécurité vision 180° pour intersection de voies publiques, mais un simple miroir dit de "surveillance pour lieux ou voies privées".

GM précise que surtout ce type de matériel doit être choisi selon la distance de visibilité à couvrir et que le modèle posé n'est pas adapté pour cette intersection, n'améliorant en rien, à ce stade, la sécurité de celle-ci.

*Gérard Moret*



## Le mot des Commissions

### TRAVAUX DANS NOS RUES

Suite au chantier test probant fait par l'ODE (Orientation Développement Emploi) durant l'automne dernier, la commune leur confie l'exécution des travaux de réfection de nos ouvrages pavés dans l'ancien village où ils sont le plus dégradés.

Ces travaux consisteront à réviser et réparer le pavage

des bateaux et caniveaux pour une sécurité accrue et un meilleur écoulement des eaux pluviales. Ils commenceront début mai et se termineront courant septembre.

Les rues concernées sont : Rue René Lefebvre, rue de L'Église, rue de Nemours, rue Gabriel Bachet, place des trois tilleuls, devant la poste et l'église.

*Commission Travaux et Urbanisme*



## Vie du village

### VENTE DE BOIS COMMUNAL

Une cinquantaine de stères de bois en bout de 1 mètre sont proposés à la vente aux Villarons aux conditions suivantes :

**35 euros le stère à enlever sur place par ses propres moyens.**

**Quantité limitée à 2 stères par foyer.**

Le mode de règlement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

Nous invitons les Villarons intéressés à se faire connaître en Mairie 01.64.24.21.03 d'ici au 15 Juin, dernier délai.

*Richard Antoine*

## LES GRAINES REVIENNENT !

Vu le succès de l'année précédente, sont à votre disposition en mairie, dès le 2 mai, des graines de fleurs, en mélange, pour colorer vos pieds de murs.

Fleurir votre maison tout en participant à l'embellissement du village, voilà de quoi séduire plus d'un villaron.

*Commission embellissement*



## « RÉZO POUCE »

En partenariat avec la SCIC Rézo Pouce, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a choisi de développer sur son territoire un réseau d'autostop de proximité, organisé et sécurisé.

Les utilisateurs, conducteurs et passagers, seront identifiés via une inscription sur la plateforme Rézo Pouce et les arrêts de prise en charge matérialisés par un panneau « arrêt sur le pouce » permettant de sécuriser l'embarquement du passager.

Après inscription, il suffira à un passager de se rendre à un arrêt sur le pouce et au conducteur de regarder s'il y

a des personnes aux arrêts.

Ce système permettra de rendre l'auto-stop accessible à tous, en complément des réseaux de transports existants en favorisant la convivialité.

Prochainement une présentation détaillée du dispositif et de la carte des arrêts envisagés, sur le territoire du Parc, sera à disposition. Nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

*La municipalité*



## Vie des associations



**L'Entente Sportive de la Forêt organise ses premières Olympiades en remplacement de ses Jeux Forestiers, à Tousson, le dimanche 3 juillet 2016 À partir de 11 h.**

Des équipes de 5 personnes de tous âges devront réaliser une dizaine d'épreuves tout au long de la journée.

Les épreuves feront appel à l'adresse, la rapidité, l'agilité mais en aucun cas ne seront des exercices techniques.

La restauration sera assurée sur place, il y aura également une buvette.

Les différentes sections sportives de l'ESF :  
Athlétisme, Basket, Danse, Football, Judo, Jujitsu, Krav-Maga, Karaté, Jujitsu brésilien, Musculation, Fitness, Taï Chi Chuan, Chi Kong, Tennis, VTT, Yoga

*La Présidente : Sylvie Hamart*

**Pour plus d'informations : Entente-foret@orange.fr  
Comité Directeur : Tel. 01 64 24 07 11**

# Notre cadre de vie

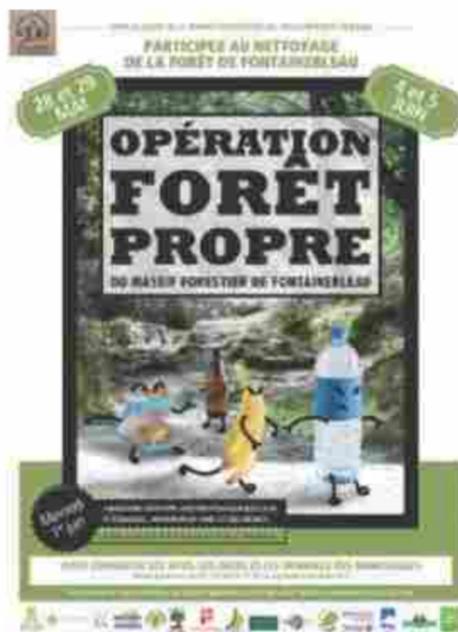


## COMMUNIQUÉ

Fontainebleau, Forêt d'Exception - Avril 2016

**Du 28 mai au 5 juin 2016, participez à l'opération Forêt Propre sur le massif de Fontainebleau**

FORTE DE L'ENGOUEMENT QU'ELLE SUSCITE DEPUIS TROIS ANS, L'OPÉRATION « FORÊT PROPRE » EST RENOUVELÉE CETTE ANNÉE SUR LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU. OUVERTE À TOUS LES VOLONTAIRES, CETTE MANIFESTATION, ORGANISÉE PENDANT LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SE TIENDRA DU 28 MAI AU 5 JUIN SUR DIFFÉRENTS SITES EN FORÊT (LISTE DES SITES AU VERSO).



Pendant une semaine, des **écoles, collèges, centres de loisirs, associations, riverains et visiteurs** s'investissent dans la préservation de la forêt via un chantier nature. Equipés de sacs, de gants et de pinces, **les volontaires ramasseront les déchets abandonnés en forêt**. Des ateliers et des supports pédagogiques sur les impacts et la gestion des déchets seront distribués aux participants et compléteront les nettoyages.

À cette occasion de nombreux partenaires se mobilisent et unissent leurs efforts en organisant ce grand nettoyage du massif de Fontainebleau. Une action citoyenne qui ne peut être menée à bien sans leur précieux soutien : l'Office national des forêts, Seine-et-Marne Tourisme, l'office de tourisme du pays de Fontainebleau, la ville de Fontainebleau, le SMICTOM de la région de Fontainebleau, la réserve de biosphère Fontainebleau et Gâtinais, le SMITOM-LOMBRIC, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, le Comité Départemental Olympique Sportif, ASABEPI, les randonneurs d'Île-de-France, l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau et le collectif *une petite marche pour une grande démarche*.

### Nouveautés 2016 : animations, rencontres et découvertes le 1<sup>er</sup> juin à Fontainebleau...

Tous les amoureux de la forêt sont conviés à une journée festive et conviviale le **mercredi 1<sup>er</sup> juin de 10 h à 16 h, sur le parvis de la mairie à Fontainebleau**. Petits et grands, curieux d'un jour ou passionnés de la nature se retrouveront autour d'animations gratuites. Le public sera sensibilisé à la protection de la forêt. Il y en aura pour tous les goûts : ateliers, jeux, expositions, rencontres, démonstrations... Belle occasion de recevoir les conseils utiles pour s'initier à la nature, la respecter et s'y balader en toute sécurité.

Convivial, cet événement vise aussi à **informer et sensibiliser le public à la protection de l'environnement**. Une opération citoyenne qui marque la volonté de s'engager dans une démarche participative et écoresponsable.

### Comment participer aux ramassages ?

- Du **lundi 30 mai au vendredi 3 juin**, les chantiers sont réservés aux établissements scolaires et centres de loisirs. 300 enfants sont d'ores et déjà attendus.
- Les **week-ends des 28 - 29 mai et 4 - 5 juin** sont ouverts à toutes personnes volontaires (riverains, usagers, associations) souhaitant participer à un ramassage de déchets en forêt. Pour cela, il faut se rendre directement sur l'un des sites proposés par les organisateurs.



## Sites et horaires des nettoyages destinés au grand public

### • Samedi 28 mai

- Forêt de Fontainebleau : site du Cabaret Masson

10 h - 16 h : pour participer rendez-vous au parking du Cabaret Masson

*Chantier encadré par l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*

- Forêt de Fontainebleau : secteur de Barbizon

10 h - 16 h : pour participer rendez-vous parking du Cuvier (Carrefour de l'Épine sur la route départementale 607)

*Chantier encadré par l'association ASABEPI*

### • Dimanche 29 mai

- Forêt de Trois-Pignons : secteur de Noisy-sur-École

10 h - 16 h : pour participer rendez-vous sur le parking de la Roche aux Sabots

*Chantier encadré par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade*

- Forêt de Fontainebleau : secteur de Bois-le-Roi

10 h - 16 h : pour participer rendez-vous sur le parking de la maison forestière de Bois-le-Roi (sur la route de Bourgogne D138)

*Chantier encadré par l'association des randonneurs d'Île-de-France et l'ASABEPI*

- Forêt de Fontainebleau : secteur de Fontainebleau

9 h 30 - 12 h 30 : pour participer rendez-vous sur le parking de la Croix d'Augas

*Chantier encadré par Némorosa*

- Forêt de Fontainebleau : secteur de Fontainebleau

14 h 30 - 17 h : pour participer rendez-vous sur le parking de la Croix de Toulouse

*Chantier encadré par le collectif « Une petite marche pour une grande démarche »*

### • Samedi 4 juin

- Forêt des Trois-Pignons : secteur d'Arbonne-la-Forêt

10 h - 16 h : pour participer rendez-vous au parking de la Feuillardière

*Chantier encadré par l'association ASABEPI*

### • Dimanche 5 juin

- Forêt de Fontainebleau : secteur de Barbizon

9 h - 17 h : pour participer rendez-vous au parking du Bas Bréau

*Chantier encadré par l'Association des Amis de la forêt de Fontainebleau*

- Forêt de Fontainebleau : secteur de Thomery

14 h - 17 h : pour participer rendez-vous au parking de la gare de Thomery

*Chantier encadré par le Club Alpin Français d'Île-de-France et l'ONF*

#### Informations pratiques

Les pinces et les sacs poubelles seront fournis par l'Office national des forêts.

Cette manifestation étant organisée en plein air, il est conseillé de prévoir un équipement adapté : chaussures montantes, gants et gilets jaunes.

RENSEIGNEMENTS Agence interdépartementale de Fontainebleau

Tél. 01 60 74 77 75 / ag.fontainebleau@onf.fr / guillaume.larriere@onf.fr



## LINKY : FAITES CONNAÎTRE VOTRE REFUS

Comme vous le savez, le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez a délibéré au sujet des compteurs communicants qui sont envisagés dans les installations futures, sur les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité. Par principe de précaution le Conseil demande aux différents opérateurs des documents assurant de l'innocuité de leur matériel et la prise en compte par leurs assurances, des risques inhérents à ces installations, en particulier pour les administrés qui présentent des symptômes liés à l'électrosensibilité.

Nous avons bien reçu à ce jour des réponses, mais il n'y a aucune des pièces demandées jointes à ces courriers. Notre position refuse d'être manichéenne, et dans un débat où de part et d'autre il y a de l'argumentaire à n'en plus finir, nous demandons simplement à ce que le citoyen reste maître chez lui et puisse manifester son acceptation ou son refus des nouveaux matériels proposés.

Début 2017 les compteurs d'électricité LINKY feront leur apparition dans la région de Nemours. Faites-vous votre opinion en tapant LINKY sur votre moteur de recherche préféré. N'hésitez pas à descendre en bas des pages car les premiers liens sont souvent en rapport avec les opérateurs. Cherchez toujours les deux sons de cloches.

Si vous acceptez ce matériel vous avez de la chance car vous n'avez rien à faire. Cela se fera tout seul.

Par contre, si vous n'en voulez pas, pensez dès à présent à prendre vos précautions sans être

d'ailleurs assuré de la réussite. Pour l'instant ERDF veut passer en force. Elles sont à prendre aussi bien pour les propriétaires que pour les locataires. Un propriétaire qui loue son bien doit informer son locataire par LR - AR s'il ne souhaite pas que son locataire laisse ERDF installer le nouveau compteur. Vous trouverez des modèles de lettre sur le net car il faut en plus :

- Envoyez une lettre de refus en Recommandé-AR à :  
ERDF niveau national – Tour ERDF –  
34 place des corolles – 92079 Paris La  
Défense Cedex.
- Envoyez une lettre de refus en  
Recommandé-AR à :  
ERDF Île de France – Agence accès au  
réseau de distribution – Tour PB5 (scor)  
– 92074 La Défense Cedex.
- Envoyez une lettre en Mairie avec le  
double d'une des lettres de refus adressées  
à ERDF.

Dans vos lettres de refus demandez aussi à être protégés du courant porteur en ligne (CPL) des installations voisines.

Nous sommes loin d'être certains qu'il y aura une prise en compte des refus, mais la mobilisation des citoyens qui ne sont pas pris en compte donne du poids aux élus. A notre niveau, le syndicat des énergies de Seine et Marne auquel notre commune adhère, envisage d'organiser une rencontre entre les maires et ERDF. Nous vous tiendrons au courant.

*Yves Lechevallier*



## Trucs et astuces

### DES GRAINES GERMANT PLUS VITE... DE MAGNIFIQUES ROSIERS !

Vous souhaitez accélérer la germination de vos graines? Impatient(e) de voir pousser vos plantes?

Il suffit de les faire tremper, toute une nuit, dans de l'eau vinaigrée à raison de 10 cl de vinaigre de cidre pour 1/2 litre d'eau chaude. Rincez les graines avant de les semer.

Luttez efficacement contre les moisissures qui attaquent vos rosiers avec du bicarbonate de soude.

Pulvérisez de l'eau bicarbonatée sur les feuilles à traiter. Comptez 1 cuillère à café pour un verre d'eau. Répétez l'opération 1 fois par semaine environ, pendant un mois. Faites de même tous les lendemains de pluie.

*Richard ANTOINE*



## Demain

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à participer à la cérémonie commémorative de la victoire 1945  
qui aura lieu

le dimanche 8 mai 2016 à 11 heures

au Monument aux Morts, puis aux plaques commémoratives

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié aura lieu au Foyer rural  
« Jean-Louis Garban »

Souhaitant vous voir nombreux, soyez assué, Madame, Monsieur, de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Yves Lechevallier

## FESTIVAL LAND ART A BUTHIERS

Ce festival se déroule sur 3 jours (vendredi, samedi et dimanche) mais les artistes sont accueillis quelques jours avant, afin qu'ils puissent réaliser leurs œuvres sur place dans la forêt ou dans les rues du village. Un programme d'animations et de spectacles de plein air est proposé gratuitement pour le tout public.

Cet événement a pour objectif de :

- Rendre l'art accessible à tous.
- Valoriser le patrimoine naturel de la forêt de Buthiers et favoriser le respect de l'environnement.
- Créer un événement culturel, festif et intergénérationnel.

Le Festival propose aussi une rencontre avec les artistes et leurs œuvres, des ateliers et visites ludiques pour les enfants, des animations musicales et théâtrales.

Toutes les animations sont gratuites ! (sauf repas et concert du samedi soir)

Quelques modifications peuvent encore avoir lieu au niveau du programme.

Une buvette sera ouverte les samedis et dimanches de 10 h 30 à 18 h 30 (boissons, crêpes sucrées et salées) ainsi que des jeux, en bois, géants en accès libre pour petits et grands !

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur : <http://fr.ulule.com/land-art-buthiers>



## VIDE GRENIERS

**DIMANCHE 22 MAI 2016**

**Parking Centre médico-social**

**Rue Carnot**

**LA CHAPELLE LA REINE**

**de 6h30 à 18h00 - 2,50€ le ml**

**Réservé aux particuliers**



**Fiche d'inscription en Mairie ou  
téléchargeable sur [lachapellelareine.fr](http://lachapellelareine.fr)**

\*\*\*

**Buvette & restauration sur place  
Bourse aux livres au profit de l'association  
« Défi-autisme77 »**

organisé par l'ASCL (Association Sport Loisirs Culture)



## LES GÂTIFOLIES



Avec l'ouverture de la billetterie, le 2 avril a marqué une étape importante du joli parcours qui nous emmène depuis des mois vers Les Gâtifolies.

Une première édition, dont François Delarozière directeur artistique de la Compagnie « La Machine », sera l'invité fil rouge, et accueillera des spectacles représentatifs d'une grande variété de disciplines, proposés par des artistes

professionnels : théâtre, musique, jeune public, théâtre de rue, danse, installations sonores, théâtre d'objets, art lyrique, et des performances tout à fait inattendues.

Une curiosité éclectique, source de rencontres enrichissantes, qui est la raison d'être du festival.

En tout, cela donne plus de 20 spectacles, installés sur deux sites : une grande prairie à la sortie de Boissy-aux-Cailles, sur la route qui mène au Vaudoué, avec notamment deux chapiteaux, une roulotte, un tipi, et une caravane... Et les alentours de l'église de Boissy pour d'autres découvertes plus intimistes...

Un soin tout particulier sera apporté à la restauration, constituée essentiellement de produits simples, frais et locaux, pour faire de ces Gâtifolies une expérience en tout point inoubliable.

Il reste quelques semaines pour finir d'orchestrer ce bel ensemble. Et si vous souhaitez nous rejoindre en tant que bénévole, il est encore temps !

Si ce n'est déjà fait, cochez vos agendas aux 20, 21 et 22 mai, réservez vos places et on se retrouve très vite dans le sud de la Seine-et-Marne.

Venez partagez avec nous ces heures joyeuses...

**Toutes les infos sur le site :**  
<http://www.lesgatifolies.fr/>

**CONCERT SPIRITUEL**  
*Autour du grégorien*

**Catherine LIEBER, soprano**



**Chants sacrés du Moyen-Age a capella  
du grégorien au XIII<sup>e</sup> siècle  
en passant par Hildegarde Von Bingen**

**Samedi 21 mai à 20h45**  
**Eglise de Villiers sous Grez**  
Participation libre

A l'issue de ce concert seront proposés à la vente deux CD enregistrés au profit de l'association *Enfants de Tchernobyl-Belarus*

**FESTIVAL**  
 Du 23 avril au 29 mai 2016  
 EXPOSITIONS • ANIMATIONS

Entrées gratuites

Invité d'honneur  
 Pascal BOST  
 peintre

**LES**  
 Rouge **MILLY-LA-FORÊT**  
 23 avril > 29 mai

**COULEURS**

**NOISY-SUR-ÉCOLE Vert** 23 avril > 1<sup>er</sup> mai  
**Bleu VILLIERS-SOUS-GREZ** 23 avril > 1<sup>er</sup> mai

**ONT UNE**

**BARBIZON Noir & Blanc** 30 avril > 15 mai  
**Brun LE VAUDOÛÉ** 14 mai > 22 mai

**HISTOIRE**

**LARCHANT Jaune** 21 mai > 29 mai

[www.levaudoue.fr](http://www.levaudoue.fr)



## FÊTE NATIONALE DU VÉLO

A l'initiative d'Utopies and co

Le samedi 4 juin à 9h30, se déplacer à vélo:

«Au marché de Nemours en vélo»

14 km, départ du stade, retour en fin de matinée

Le dimanche 5 juin à 10h, le vélo-loisir:

«Balade le long du canal du Loing»

40 km, pique-nique à Saint-Mammès, visite du musée du vélo de Moret (à confirmer)

Départ à 10h au stade, retour en fin d'après-midi, apporter son repas

Le code de la route devra être respecté.

Les participants sont responsables de leur sécurité.

Ils doivent être correctement assurés.

Balades conviviales accessibles à tous, allure adaptée à chacun, venez nombreux!

Renseignements : 06-87-70-67-78

Philippe AUBIN

## DIFFUSION DES MATCHS DE L'EURO

La commission Jeunesse et Sport est heureuse de vous informer de la diffusion des matchs de l'Euro de l'équipe de France sur grand écran.

Le premier match, celui du vendredi 10 juin, sera diffusé à 21h au Foyer Rural de Villiers.

Des barbecues et des tables seront à disposition, avant le match, afin de rendre l'événement encore plus convivial.

*Commission Culture, Animation, Jeunesse et Sport*

## KERMESSE DES ECOLES

La kermesse des écoles aura lieu à Villiers le samedi 18 juin.

Nous espérons vous voir très nombreux.

En attendant, nous vous souhaitons un beau mois de mai.

*L'équipe d'A VIVRE*



## CONCERT PRO-QUARTET

Dans le cadre des rencontres musicales en Seine et Marne

Samedi 18 juin 2016 à 19 h 00

Eglise Saint Etienne de Villiers-sous-Grez

Avec le quatuor à cordes « Le Aristos Quartet » des Pays-Bas

Œuvres de Joseph Haydn, Nicolas Bacri, Félix Mendelssohn

Plein tarif : 16€

Tarif réduit (+ de 65 ans, demandeurs d'emploi) : 13€

Tarif moins de 18 ans : 4€

Forfait 3 concerts : 30€

Forfait 4 concerts : 40€

Pass festival (10 concerts) : 90€

Informations et réservations : 01 44 61 83 68 / reservation@proquartet.fr

toutes les informations sur les rencontres musicales en Seine et Marne :

<http://www.proquartet.fr/fr/concerts/rencontres-en-seine-et-marne-1>

# CONCERT

dimanche 19 juin 2016

17 h 00

Eglise SAINT ETIENNE

VILLIERS SOUS GREZ



Orchestre Philharmonique  
du Pays de Fontainebleau



direction Fabrice FORTIN

soliste : Caroline MAHOT

# MALHER - symphonie n° 4

<http://orchestrefontainebleau.ning.com/>  
<https://www.facebook.com/orchestrefontainebleau>

Tarif : 15 euros, 10 euros

Réservations : 01 64 38 50 25

# Hier

## PRINTEMPS DES POÈTES

Participation impressionnante pour l'édition 2016 « du printemps des poètes » organisée conjointement par l'Amicale villaronne et Paris-sous-Grez.

Accompagnée d'un accordéoniste, la troupe a parcouru le village pour essayer poèmes et chansons du XXème siècle, d'après le thème national choisi cette année. Nous partîmes environ 90 mais le froid sévissant, nous dûmes écourter l'itinéraire initialement prévu pour nous réfugier dans la chaleur du foyer annexe. Revigorés par les boissons, pâtisseries et quelques mets préparés par Alice, maraîchère de l'Art du champ, adultes et enfants ont poursuivi les échanges poétiques jusqu'en début de soirée pour le plus grand bonheur de tous.



*Amicale villaronne*

## FOIRE AUX LIVRES

Notre troisième « Foire aux Livres » est devenue ce dimanche 13 mars 2016 une « Foire aux Livres et Collections ».

En effet, certains exposants ou visiteurs nous avaient fait part de leur souhait de vendre ou d'acheter... qui des cartes postales, qui de la philatélie etc...

Peu d'exposants étaient au rendez-vous, permettant ainsi à chaque vendeur d'obtenir plus de place pour la présentation de ses articles à vendre.



Jouant de malchance, à chaque fois, le soleil était au rendez-vous. Dès lors, les Villarons et les habitants des alentours ont préféré sortir pour profiter de la clémence du temps, plutôt rare, il faut bien le dire.

Néanmoins, les exposants ont pu vendre et sont bien décidés à revenir, signe de la réussite globale de notre démarche.

La prochaine « Foire aux livres et Collections » est prévue en novembre prochain. Espérons que des trombes d'eau ou un froid glacial empêcheront les acheteurs de s'éparpiller dans la nature, au profit de notre manifestation.

*JPG*



## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Une petite troupe courageuse, bien gantée et chaudement habillée s'est retrouvée par ce samedi particulièrement frisquet, pour rendre les abords de notre village plus accueillants. Mission accomplie avec malheureusement près de 2 m<sup>3</sup> de détritrus en tous genres jetés sur le bord de nos routes.



le vendredi et 210 le samedi se sont retrouvées dans la belle église Saint-Etienne.

Au cours de ces enthousiasmantes soirées les auditeurs, ravis, ont pu apprécier encore une fois la maîtrise de cette belle chorale. Celle-ci avait choisi, dans son répertoire, des œuvres de Félix MENDELSSOHN et Michael HAYDN.

Dirigés par Bernard Leroy et accompagnés par Laurence Leroy, les musiciens, les choristes et les solistes ont « donné de la voix ». Gens du pays et de passage ont mêlé leurs voix pendant ces deux jours.

Les humains qui chantent ensemble se lient par quelque chose de plus profond que des idées « ils créent une synergie qui est l'essence de la vie sociale ». C'est cette magie que la chorale « A travers chants » a souhaité nous faire vivre.

Deux soirées qui prêtent au lyrisme, qui nous portent au rêve, et qu'on voudrait à défaut d'être éternelles, voir revenir très vite...

*Hocine Saad*

## « A TRAVERS CHANTS »

La chorale de Villiers-sous-Grez, « A travers chants », partage au fil des ans bien plus que sa passion pour le chant. Amitié, convivialité et plaisir sont aussi des valeurs partagées. Les 8 et 9 avril dernier, 159 personnes



## FÊTES DES JONQUILLES

Quelle bonne idée de fêter à nouveau les jonquilles! Merci à la nouvelle équipe, qui a relancé l'office du tourisme de Recloses, d'avoir eu cette belle initiative. Les enfants des écoles de Villiers et Recloses ont pu défiler en première ligne au volant de leurs vélos et trottinettes décorées pour l'occasion.

*L'équipe d' A VIVRE*



Samedi 9 et dimanche 10 avril, s'est tenu le 5ème salon du livre Jean-Paul Clément.

## FESTIVAL « LES COULEURS ONT UNE HISTOIRE » : UN BIEN BEAU VERNISSAGE.

Après Milly la Forêt (le rouge) et avant Noisy (le vert), Barbizon (le noir et blanc), le Vaudoué (le brun) et Larchant (le jaune), c'était au tour de Villiers-sous-Grez d'ouvrir son exposition sur « le bleu », ce samedi 23 Avril.

Grande affluence au Foyer Jean-Louis Garban où près de 80 œuvres (peintures, photos, enluminures, vitraux et sculptures) étaient admirées et encensées car la qualité était au rendez-vous.

En présence des Maires de Milly, Larchant, le Vaudoué, de nos conseillers départementaux, du Président du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, d'Elisabeth Joly, porteuse du projet, et de Pascal Bost, l'invité d'honneur, le Maire de Villiers ouvrait le bal des prises de paroles. Avant d'inviter l'assistance à honorer le buffet bien garni, il lui rappelait qu'elle avait aussi à voir un travail

réalisé par les enfants de l'école élémentaire inspirés par des expressions utilisant des couleurs (rouge de colère...) Un stand proposé par la médiathèque municipale avec des ouvrages portant sur les couleurs et au sous-sol du foyer, la projection d'une vidéo sur le même thème.

Enfin, il rappelait que le lendemain avait lieu un atelier de graff. On peut en admirer le résultat, contrarié par la pluie, sur le mur qui délimite l'arène qui mène à la salle des jeunes du foyer.

**Pour en voir plus sur le festival : [levaudoue.fr](http://levaudoue.fr),  
Page culture et loisir, évènements régionaux.**



**Dimanche 24 avril : réalisation du graff en bas du foyer... Le début !**



**Samedi 23 avril : vernissage**



**Après 4 heures de travail, interrompu par deux grosses averses... Le résultat final !**



**Nos quatre graffeurs :  
Simer, Gome, Artiste et Frais.**

# Infos utiles

## CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DÉCLARATIVE 2016 :

Le service de déclaration en ligne a ouvert **le mercredi 13 avril 2016**.

La date limite de déclaration en ligne pour la Seine-et-Marne est fixée au **mardi 7 juin 2016 minuit**.

Pour les déclarations sous forme papier, la date limite est arrêtée au **mercredi 18 mai 2016**.

### Nouveautés 2016 !

#### 1/ L'obligation de déclarer ses impôts en ligne cette année

Si votre revenu fiscal de référence (RFR) de 2014 est supérieur à 40 000 € et que votre résidence principale est équipée d'un accès à Internet, votre déclaration de revenus doit être réalisée par Internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier. La généralisation de l'obligation de déclarer ses revenus en ligne étant progressive, si votre résidence principale est équipée d'un accès à Internet, vous aurez l'obligation de déclarer en ligne :

- en 2017 si votre RFR de l'année 2015 est supérieur à 28 000 € ;
- en 2018 si votre RFR de l'année 2016 est supérieur à 15 000 €.

En 2019, tous les usagers devront déclarer en ligne quel que soit leur RFR si leur résidence principale est équipée d'un accès à Internet.

N'attendez pas la dernière année, déclarez vos revenus en ligne dès maintenant !

#### 2/ L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR)

Il s'agit d'un nouveau service en ligne qui permet à tous les usagers imposables ou non, qui déclarent en ligne et qui ont les revenus ou charges les plus courants (1), **de disposer de leur avis en ligne immédiatement après la signature de leur déclaration en ligne**. Cet avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu devient le nouveau document de référence et **il remplace l'avis de non-imposition, pour les usagers non imposables** :

À quoi sert l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ?

L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu, qui se présente sous la forme habituelle des avis émis par la direction générale des Finances publiques, a pour objectif de permettre aux usagers de justifier des revenus et des charges auprès des organismes tiers (banques, bailleurs, administrations...) dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de mi-avril.

Pour les usagers non imposables, il remplace l'avis de

non-imposition qui n'existe plus.

- (1) *Il s'agit de tous les revenus et charges ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt dont le report s'effectue sur la déclaration principale de revenus (déclaration n° 2042). Les revenus professionnels d'activités non salariées ainsi que les réductions et crédits d'impôts les plus complexes ne sont donc pas concernés par cet avis dans un premier temps.*

#### 3/ L'obligation de payer ses impôts par voie dématérialisée

En 2016, la loi rend obligatoire le paiement par voie dématérialisée de tout avis d'impôt des particuliers (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières...) **dont le montant à payer est supérieur à 10 000 € (y compris pour les acomptes provisionnels)**. Cette généralisation progressive de l'obligation de payer ses impôts par voie dématérialisée va s'étaler sur 4 ans (2016 – 2019). Le seuil de paiement obligatoire de l'impôt par un moyen dématérialisé sera ensuite progressivement abaissé à 2 000 € en 2017, 1 000 € en 2018, 300 € en 2019.

Qu'entend-on par « paiement dématérialisé »? Le paiement dématérialisé recouvre le paiement direct en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou sur l'application mobile [impots.gouv](http://impots.gouv) ainsi que le paiement par prélèvement (mensuel ou à l'échéance).

#### 4/Mise en place d'une messagerie sécurisée dans votre espace particulier

Il s'agit de la mise en place d'un nouveau service de messagerie sécurisée dans son espace Particulier d'[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), à l'instar de ce que vous pouvez connaître dans d'autres services (banques en ligne notamment), accessible 24 h/24 et 7 j/7, pour déposer vos demandes : faire une réclamation, signaler une difficulté, poser une question générale ou transmettre toute information utile à la gestion de leur dossier. Les contribuables sont avertis sur leur messagerie personnelle de tout nouveau message disponible dans leur messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (réponse ou demande de précision de l'administration) et peuvent ainsi suivre l'historique de leurs demandes.

Opérationnelle depuis le 3 mars 2016, la messagerie sécurisée a vocation à devenir le canal privilégié de votre relation numérique avec la DGFIP.

#### 5/Suppression de la prime pour l'emploi et mise en place de la prime d'activité

Au 1er janvier 2016, la prime pour l'emploi est supprimée. Une nouvelle prestation, **la prime d'activité**, a été mise en place. Elle est exclusivement gérée et versée par la caisse départementale d'allocations familiales (ou les caisses de Mutualité sociale agricole). **Vérifiez sur [caf.fr](http://caf.fr)** si vous pouvez bénéficier de la prime d'activité versée par les caisses d'allocations familiales.

## Nos joies nos peines

Bienvenue à Samuel Poulain, né le 25 mars 2016, de Joanny Poulain et d'Eva Sprengelmeijer.  
Félicitations aux parents.

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :  
Madame Claudine Campigoto née Neveu le 17 avril 2016.  
Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Entre deux Plume-Tambour n'oubliez pas de consulter le site internet de Villiers-sous-Grez :  
<http://www.villierssousgrez.fr/>

### MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls  
tous les jeudis à partir de 16h00

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

#### MAI

Samedi 07 : Gérard Moret  
Samedi 14 : Joanny Poulain  
Samedi 21 : Régine Rey  
Samedi 28 : Anne-Marie Thibaut

#### JUIN

Samedi 04 : Cédric Thibaut  
Samedi 11 : David Viratel  
Samedi 18 : Richard Antoine  
Samedi 25 : Philippe Beaudoin

#### JUILLET

Samedi 02 : Gilles Cabardos

#### HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi  
de 13h30 à 17h00  
samedi de 9h00 à 12h00  
Téléphone: 01 64 24 21 03  
villierssousgrez@wanadoo.fr

#### HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 15h à 17h  
- jeudi de 9 h à 10h et  
de 16h30 à 18h30  
- samedi de 17 h à 19 h  
vacances scolaires : mercredi  
de 10h à 12h  
bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi  
de 13h 30 à 16h  
Le samedi matin de 10h à 12h.

#### BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**  
**départ** «centre» 9h10  
«Croix-Lambert» 9h15  
**retour** Villiers 12h15

### Agenda

Dimanche 08/05 - Cérémonie commémorative de la victoire 1945.  
Réunion du conseil municipal le 17/05/2016  
Réunion du conseil municipal le 15/06/2016

#### Collecte sélective d'emballages et papiers

11 /05 ; 25 /05 /2016  
08 /06 ; 22 /06 /2016

Parution du prochain plume :  
début juillet 2016

### Recréatif

Samedi 23/04 au Dimanche 29/05 - Festival des couleurs  
Samedi 21/05 - Concert spirituel autour du Grégorien - Catherine Lieber Eglise St Etienne  
Samedi 18/06 - Kermesse des écoles (A Vivre)  
Samedi 18/06 - Concert pro-quartet (La municipalité)  
Dimanche 19/06 - Concert Eglise St Etienne - Orchestre philharmonique de Fontainebleau  
Mardi 21/06 - Diffusion des matchs euro (La municipalité)  
Vendredi 24/06 - Spectacle fin d'année Paris sous grez

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter les rubriques « demain ».

**Comité de rédaction** : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, Sébastien Canac, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo  
**Mise en page** : Dominique Ceraudo, David Viratel  
**Tirage** : mairie de Villiers-sous-Grez  
**adresse** : plumetambour@gmail.com